

Baisieux, le 4 Août 2020

Madame, Monsieur

<u>Objet</u>: Inscription au registre nominatif des personnes éligibles au plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels (Article L.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles).

Madame, Monsieur,

L'équipe municipale et les membres du CCAS sont sensibles au bien être, aux préoccupations et aux attentes des habitants de Baisieux.

La loi n° 2004-626 du 30 juin 2004, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, confie aux Maires la charge de recenser, <u>à titre préventif</u>, les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ainsi que les personnes adultes en situation de handicap.

La crise sanitaire que nous venons de vivre et que nous vivons encore, nous a rappelé l'importance de disposer dans la commune d'un registre de recensement favorisant l'accompagnement ciblé des services sociaux et sanitaires pour assurer un contact régulier avec les personnes concernées.

L'inscription au Registre est <u>facultative et confidentielle</u> mais néanmoins fortement recommandée.

Une demande de radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande.

Vous trouverez en annexe le formulaire à compléter ou faire compléter par vos proches.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire Philippe LIMOUSIN